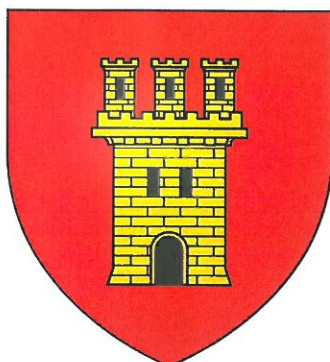


Département :
VAR

Collectivité locale :



Commune de SALERNES

Code postal : 83690

Code INSEE : 83121

RAPPORT ANNUEL du Maire (Décret et arrêté du 2 mai 2007)

concernant le Prix et la Qualité des Services Publics

Service d'Assainissement Collectif

R.P.Q.S.

Exercice comptable 2014

Gestionnaire du Service de l'Assainissement Collectif :

S.E.E.R.C (Groupe SUEZ)

Zone d'activité des Milles 795/815 Rue André AMPERE – BP 8000

13791 AIX – En – Provence Cedex 3

Tél. : 04 42 24 40 17

Agence de DURANCE - VERDON
Basée à GREOUX – Les – BAINS (04)
Dirigée par : M. Olivier FABRE

LE CONTRAT

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Objet	Date de prise d'effet	Date d'échéance	
Contrat	01/01/2012	31/12/2023	Affermage

Nota : Le contrat est arrivé au terme de sa 3^e année d'exécution, et il appartient aux deux contractants de vérifier si les données de base sont toujours d'actualité. Le conflit avec Villecroze concernant les conditions tarifaires à appliquer aux communes clientes devrait trouver sa solution au cours de l'exercice 2015.

INDICATEURS DU DECRET DU 2 MAI 2007

Il a été noté ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

- (1) : producteur de l'information = Collectivité
 (2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2013	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	100	%	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	92,953	TMS	A
Tarifification	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,033	€ TTC/m3	A
Caractéristique technique	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES PROPOSES PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2013	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	O/N	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui/Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Non	Oui/Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui/Non	A

LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Commune	Site	Mise en service	Capacité traitement
SALERNES	STEP Salernes	1994	13617

Les postes de relèvement

Commune	Site	Mise en service	Débit Nominal	Unité
Salernes	L'Imbut	NP	60	M3/h
Salernes	Les Grangues	NP	35	M3/h
Salernes	Les Launes	NP	15	M3/h
Salernes	Les Iscles le capelier	NP	9	M3/h

Les réseaux

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)

Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante - Ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC PE	Autres	Inconnu	Total
Eaux usées	Gravitaire		4 371			266	41244		768	46 650
Eaux usées	Refoulement						1 161			1161
Total			4 371			266	424 07		768	47 811

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	Type d'accessoires	Nombre
SALERNES	Regards réseau	1 082
VILLECROZE	Regards réseau	1

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3)							
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
SALERNES	STEP de SALERNES	383 145	382 811	339 398	403 036	483984	20,1%

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m3)							
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
SALERNES	STEP de SALERNES	0	0	0	480	10425	2071,9%

L'installation d'un débitmètre mesurant les volumes déversés en tête de station a été réalisée en Décembre 2013. Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m3)							
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
SALERNES	STEP de SALERNES	383 145	382 811	339 398	403 036	483984	20,1%

APPORTS EXTERIEURS : Rejets des communes de Tourtour et Villecroze :

En 2013, les communes de Tourtour et Villecroze ont rejeté les volumes suivants (en m3) vers la station d'épuration de Salernes :

Commune	2012	2013	2014
Tourtour :	18802	26048	22616
Villecroze	58954	90215	90948

LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations.

Curage préventif						
	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	1 150	1 050	2 500	3 800	3245	- 14,6 %

Le tableau suivant détaille les opérations de curage curatif (débouchages) réalisées sur les canalisations et les branchements.

Désobstructions						
	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Nombre de désobstructions réseau		57	50	49	60 23	- 61,7%

Interventions pour inspection de réseaux par caméra.

Date	Commune	Lieu	Linéaire
Février 2014	Salernes	5 rue Pierre GAUDIN	20 ml
Juin 2014	Salernes	Quartier des Vingalières	10 ml
Septembre 2014	Salernes	Montée des Oliviers	100 ml

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)				
Site	Paramètres	2013	2014	N/N-1 (%)
STEP de SALERNES	DBO5	239,2	256,7	7,3%
STEP de SALERNES	DCO	598,2	635	6,2%
STEP de SALERNES	MeS	261,5	343,2	31,2%
STEP de SALERNES	NTK	63,4	57,7	- 8,9%
STEP de SALERNES	Pt	7	7	0,4%

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs et d'eau						
Station	Points prélèvement	Nature	Unité	2013	2014	N/N-1 (%)
STEP de SALERNES	S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	5 655	8200	45%

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues				
Site	Données	2013	2014	N/N-1 (%)
STEP de SALERNES	MS boues (T)		83 94	13,3%
STEP de SALERNES	Production (m3/an)		578 635	9,9%
STEP de SALERNES	Siccité moyenne (%)	14,4	14,8	2,9%

ANALYSE DES BOUES

Les boues produites font l'objet d'analyses régulières.

En 2014, les analyses de boues étaient conformes aux seuils réglementaires pour valorisation en centre de compostage, pour l'ensemble des paramètres : éléments métalliques et composés organiques.

A compter d'avril 2014 les boues ont de nouveau été valorisées en centre de compostage de Tarascon (SEDE).

SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués (m3).

Bilan sous produits évacués					
Site	Nature	Paramètres	2013	2014	N/N-1 (%)
Step de Salernes	Sable	S10 – Sable produit	10	19	90%
	Déchets	S11 – Refus de dégrillage	5	4,76	- 4,8 %)
	Graisses	S9 – Huiles/graisses évacuées sans traitement	21	36	76,19 %

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)			
Site	2013	2014	
PR EU de l'Imbut	3 861	4137	
PR EU les Grangues	5 250	5340	
PR EU les Launes	5 043	3317	
PR EU l'Isclès le Capelier	1 786	1732	
STEP de SALERNES	631 962	435 826	
Total	647902	450342	- 30,49%

CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014
SALERNES	STEP de SALERNES	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté 18/12/1990	DBO5	24	24	24	100,0%
Arrêté 18/12/1990	DCO	24	24	24	100,0%
Arrêté 18/12/1990	MeS	24	24	24	100,0%
Arrêté 18/12/1990	NTK	12	12	12	100,0%

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

Conformité filières boues et sous produits évacués		
Site	Points prélèvement	Destination
STEP de SALERNES	S10 - Sable produit	ISDND
STEP de SALERNES	S11 - Refus de dégrillage produit	ISDND
STEP de SALERNES	S6 - Boues évacuées après traitement	Incinération
STEP de SALERNES	S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	ISDND

ISDND = installation de stockage de déchets non dangereux.

LE BILAN CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

Statistiques clients						
Type	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	1 962	1 995	2 157	2 171	2201	1,4%

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m3)	261 339	224 709	188 662	211 276	249 061	17,9%

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Téléphone	578	86
Courrier	342	33
Internet	19	1
Fax	1	0
Visite en agence	415	35
Total	1 355	155

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :



Principaux motifs de contact		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Abonnement	0	0
Facturation	123	80
Règlement/Encaissement	817	35
Technique Assainissement	0	35
Chantier	0	0
Information	415	35
Total	1 355	185

Les principales tâches liées à l'activité de gestion des clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Activité de gestion	
Désignation	Nombre
Nombre de Relève de compteurs	5502
Nombres de factures	3 536
Nombre d'abonnés mensualisés	954
Nombre d'abonnés prélevés	1 227
Nombre d'échéanciers	98

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2013
Créances irrécouvrables (€)	3 430,74
Délai Paiement client (j)	1,86
Montant des créances supérieur à 6 mois (€ TTC)	33154,70
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,29%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,39

LA MESURE DE LA SATISFACTION CLIENT

Lyonnaise des Eaux fait appel chaque année à l'institut de sondage SOFRES pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à Lyonnaise des Eaux :

- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La méthodologie

En 2014, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de décembre en collaboration avec l'Institut TNS Sofres auprès de 2800 clients. Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes de l'Entreprise Régionale desservie par Lyonnaise des Eaux.

Les résultats détaillés figurent au RAD du Délégué.

Les dégrèvements pour fuites

Désignation	2014
Nombre de demandes acceptées	15
Nombre de demandes non couvertes contractuellement	0
Volumes dégrèvés (m3)	4779

LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT


Détail du prix de l'assainissement collectif	2014
Montant HT part fixe « Déléguataire + collectivité » (€/an/abonné)	80,04
Montant HT part proportionnelle « Déléguataire + Collectivité » (€/an/m3)	1,0262
Taux de la part fixe du service (% de la facture 120 m3/an)	30,39%
Prix HT au m3 pour 120 m3	1,8482

Nota : Un avenant au contrat est nécessaire pour ramener le taux de la part fixe à 30% du montant de la facture pour 120 m3/an.

FACTURE TYPE 2013

Consommation de 120 m3

Réseau et Traitement

	SEERC 8.1 Chemin de Capeau ZAC de Trigance 13800 ISTRES
---	---

FACTURE TYPE 120 M3

Commune de SALERNES

Detail de votre facture			
Service de l'Assainissement			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire € ht	Montant ht €
Part du Déléataire Réseau			
Abonnement	2	14,71	29,42
Consommation	120 m3	0,2406	28,85
			58,27
Part du Déléataire Traitement			
Abonnement	2	19,97	39,94
Consommation	120 m3	0,4809	57,71
			97,65
Part de la Collectivité			
Abonnement	2	5,34	10,68
Consommation	120 m3	0,3049	36,59
			47,27
Organismes Publics			
Agence de l'Eau : Modernisation des réseaux de collecte	120 m3	0,1550	18,60
Total H.T. Assainissement			221,79
T.V.A. 10%			22,18
Total TTC Assainissement			243,97 €
Net à payer			

soit Eau+Assainissement TTC Euros

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE : Le CARE

Salerne Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2013	2014	Ecart en %
PRODUITS	452,22	522,34	15,5%
Exploitation du service	320,25	383,99	
Collectivités et autres organismes publics	115,69	120,58	
Travaux attribués à titre exclusif	15,82	18,25	
Produits accessoires	0,47	-0,47	
CHARGES	534,05	547,87	2,6%
Personnel	117,33	115,41	
Energie électrique	64,16	36,36	
Produits de traitement	17,58	15,83	
Analyses	2,64	1,97	
Sous-traitance, matières et fournitures	118,24	138,69	
Impôts locaux et taxes	1,93	4,07	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	37,56	38,60	
• télécommunication, postes et télégestion	3,91	4,13	
• engins et véhicules	12,18	7,58	
• informatique	13,90	13,74	
• assurance	0,47	0,96	
• locaux	4,25	5,57	
Frais de contrôle	0,00	0,00	
Ristournes et redevances contractuelles	0,00	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	10,33	13,20	
Collectivités et autres organismes publics	115,69	120,58	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	58,99	57,50	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,11	2,33	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,35	3,10	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,14	0,23	
Résultat avant impôt	-81,82	-25,53	68,8%
RESULTAT	-81,82	-25,53	68,8%

Conforme à la circulaire FP3E du 31 janvier 2006

Saernes Assainissement

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'euros	2013	2014	Ecart en %
TOTAL	452,22	522,34	15,5%
Exploitation du service	320,25	383,99	19,9%
• Partie fixe	148,46	168,77	
• Partie proportionnelle	171,80	204,69	
• Conventions spéciales de déversement	0,00	10,53	
Collectivités et autres organismes publics	115,69	120,58	4,2%
• Part Collectivité	84,77	88,43	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	30,92	32,16	
Travaux attribués à titre exclusif	15,82	18,25	15,4%
• Branchements	15,82	18,25	
Produits accessoires	0,47	-0,47	-200,0%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,47	-0,47	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

La situation des biens et des immobilisations.

Les travaux de renouvellement à charge du Délégué :

Renouvellement sur les installations
PR EU les Launes – sonde de niveau de la bache
PR EU Les Grangues – Sonde de niveau de la bache
PR EU Les Launes – Refoulement + Robinetterie (X 2)
PR EU Les Launes – Pompes n° 2
PR EU de L'Imbut – Pompe n° 1
STEP de SALERNES – Récupérateur des flottants.
STEP de SALERNES – Diffuseurs d'air
STEP de SALERNES – Pompe de recirculation n° 1
STEP de SALERNES – Pompe de relèvement du poste d'entrée
STEP de SALERNES – Pompe du poste toutes eaux
Renouvellement de 1 branchement – Place de la Révolution

Evolution de la réglementation touchant au domaine de l'assainissement collectif :

Aucune modification ou évolution de la réglementation relative à l'assainissement collectif n'est à signaler en 2014 et les évolutions intervenues au cours de l'exercice 2013 figuraient au CARE de l'exercice 2013 ainsi qu'au R.P.Q.S. correspondant.

Observations du Chargé du contrôle des D.S.P. :

On peut noter une bonne qualité globale d'exploitation, toutefois des problèmes réglementaires restent à régler par un avenant au contrat :

- 1) Le montant de la part fixe à ramener en dessous de 30% du montant de la facture de 120 m³/an.
- 2) Le reclassement de la STEP impose un doublement des analyses d'auto – contrôle dont le coût est à répercuter sur le tarif du délégué.
- 3) Le retour de la qualité des boues produites par la STEP dans le cadre réglementaire autorisant l'utilisation en agriculture permet de traiter désormais ces boues sur une plateforme de compostage.

Au plan de la présentation du R.A.D. on note :

- a) L'absence du compte financier des « Comptes de provisions pour renouvellements » que le Délégué doit annexer chaque année au RAD ;
- b) L'absence du compte annuel de la « Part collectivité » ou surtaxes ;
- c) L'absence de l'indication de reversement de la TVA transmise par la collectivité : même à valeur nulle.

Fait à SALERNES le 7 juin 2014

Le représentant légal de la collectivité :

Madame Le Maire :

Mme Nicole FANELLI